

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Mercredi 29 Janvier à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Janvier 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme LUCIANI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme CURCIO, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 29 janvier 2014

Délibération N°2014 / 22

Augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil de Bodiccione.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

1 - Dans le cadre de sa politique sociale et familiale, la ville a toujours souhaité répondre au mieux aux besoins des familles, notamment en matière de garde de jeunes enfants.

2 - Il s'avère que le nombre de places d'accueil offertes actuellement sur le territoire ne suffit pas à répondre à toutes les demandes. Un projet de création de 40 berceaux est en cours de réalisation à Mezzavia, une dizaine de places supplémentaires pourraient compléter l'offre faites aux familles

3 - Nous avons l'opportunité d'augmenter la capacité du multi-accueil de Bodiccione de 10 places, en louant un appartement contigu à cet établissement.

4 - Cette opération nécessite des travaux d'aménagement et de mise aux normes des locaux afin d'accueillir les enfants selon la réglementation en vigueur.

5 - La caisse d'allocations familiales (CAF), partenaire financier de tous les projets d'accueil de jeunes enfants peut intervenir en accordant une subvention d'investissement à hauteur de 80% du montant hors taxes des travaux et aménagements qui sont estimés à 120 000 HT.

6 - Il faut préciser que ces 10 places bénéficieront de la prestation de service annuelle attribuée par la CAF et rentreront dans le Contrat Enfance Jeunesse apportant un financement annuel complémentaire.

Considérant que ce projet permet de poursuivre et développer l'action en faveur de la Famille de la Ville d'Ajaccio en offrant 10 places de crèche supplémentaires.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **De décider** de l'extension de la capacité d'accueil du multi-accueil de Bodiccione de 10 places supplémentaires.
- **De proposer** l'inscription des crédits nécessaires à cette opération dans les documents du budget de l'exercice 2014.
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de Madame Thérèse PASQUALAGGI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la commune,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,
Vu les décrets n° 2000_762 du 1^{er} août 2000 et n°2007-230 du 20 février 2007 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que ce projet permet de poursuivre et développer l'action en faveur de la Famille de la Ville d'Ajaccio en offrant 10 places de crèche supplémentaires.
Considérant l'avis favorable de la commission municipale en date du 28 janvier 2014,

DECIDE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'extension de la capacité d'accueil du multi-accueil de Bodiccione de 10 places supplémentaires.

PROPOSE

L'inscription des crédits nécessaires à cette opération dans les documents du budget de l'exercice 2014.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jours, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140129-2014_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2014